



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
LE MINISTRE

Québec, le 10 mars 1983

Très Honorable M. Jordi Pujol i Soley
Président de la Generalitat
de la Catalogne
Palau de la Generalitat
Plaça Sant Jaume, s/n
Barcelone

Monsieur le Président,

Désireux d'articuler les liens déjà nombreux, étroits et amicaux qui unissent le Québec et la Catalogne et d'en instaurer de nouveaux et conscient des effets fructueux de la coopération pour les peuples québécois et catalan, le Gouvernement du Québec accepte de coopérer avec la Generalitat de la Catalogne dans tous les domaines de sa compétence.

Cette coopération prendra la forme d'échanges dans le secteur public, de promotion de la coopération entre organismes privés et de soutien à des programmes de coopération et il appartiendra à nos deux Gouvernements d'en préciser les secteurs et les modalités.

Parmi les moyens que nous pourrions utiliser à cette fin, l'on peut d'ores et déjà envisager, entre autres: des missions d'experts, de créateurs et de consultation, des cours et stages de formation, l'organisation ou la participation à des rencontres, congrès et colloques, la recherche et les publications conjointes, ainsi que l'information, la diffusion et la documentation.

Une fois par année, nous nous réunirons alternativement à Québec et à Barcelone, afin d'évaluer la coopération de l'année qui s'achève, d'arrêter les programmes de coopération de l'année qui suit et de veiller

au raffermissement et à l'élargissement du contenu de la coopération, à l'efficacité de nos méthodes et moyens et au perfectionnement de notre cadre de coopération. Ces réunions de programmation annuelles feront l'objet de procès-verbaux.

Il est bien entendu que les modes de consultation, de concertation et de coordination relatifs aux intervenants à l'intérieur de nos territoires respectifs relèveront du Gouvernement concerné. Il y aura également lieu, pour chacun d'entre nous, de désigner un responsable des relations entre les deux Gouvernements, par lequel devront transiter nos rapports de coopération, afin d'en assurer une plus grande rationalité.

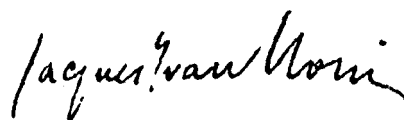
Enfin, il importe de mentionner que chaque Gouvernement défraiera les dépenses de ses participants aux programmes de coopération, sauf exceptions agréées d'un commun accord.

Après une année de coopération selon les termes qui précèdent, nous devons revoir ceux-ci à la lumière de notre expérience.

Si ces dispositions vous agréent, la présente lettre, ainsi que votre réponse à cet égard, constitueront notre engagement réciproque pour une coopération entre le Québec et la Catalogne.

Souhaitant que cette ère nouvelle, dans les relations entre le Québec et la Catalogne, contribue au bien-être et à la qualité de la vie de nos administrés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Affaires intergouvernementales

A handwritten signature in black ink, reading "Jacques-Yvan Morin". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

Jacques-Yvan Morin



EL PRESIDENT
DE LA
GENERALITAT DE CATALUNYA

Barcelona, le 17 mars 1983

A l'attention de M. Jacques-Yvan Morin
Ministre des Affaires Intergouvernementales
du Gouvernement du Québec

Monsieur le ministre,

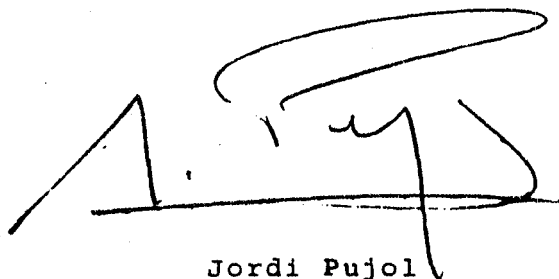
En réponse à votre lettre du dix courant, reçue de main à main du Directeur pour l'Europe de votre département, M. Ghislain Croft, je dois vous informer que notre désir de renforcer la coopération entre le Québec et la Catalogne coïncide avec celui que vous manifestez. J'ai eu l'occasion de constater comment ont été fructueuses les visites de "conseillers" et de hauts chargés du Gouvernement de la Généralité dans votre pays, ainsi que celles de représentants du Gouvernement québécois en Catalogne.

Les réunions que vos représentants ont eues ces jours-ci avec les différents départements de notre Gouvernement auront pu établir quels secteurs et quelles formes d'échanges seront les plus appropriés.

L'établissement d'un bilan annuel entre experts des deux pays, dans des réunions alternatives à Barcelona et à Québec et la désignation d'un responsable de nos rapports pour chacun de nos gouvernements pourra assurer l'efficacité de cette coopération.

J'anticipe avec confiance les bons résultats que devra produire pour chacun des deux peuples cette volonté de connaissance mutuelle et de coopération.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs et de ma plus grande coopération.



Jordi Pujol